# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025
# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Paucourt dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LORENTZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 01

**PRESENTS** : Mmes et Mrs BREMONT Jean-Luc, DELAVEAU Caroline, CLERET Benjamin, , LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, POTTIER Virginie, SAILLARD François, TALENS Nathalie.
**ABSENTS REPRESENTES** : Mme HOUTEER Lucile, pouvoir à Mme DELAVEAU Caroline
**ABSENTS** : MM. ORUS-PLANA Sébastien, TORREGANO David.

Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI a été désignée secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-18
## OBJET : Autorisation d'utilisation de la grande salle de la Clairière pour les réunions politiques pendant la campagne électorale en vue des élections municipales de 2026

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE LA MISE à disposition** gratuite la grande salle de la clairière à tout candidat qui en ferait la demande, dans le cadre de la campagne électorale en vue des élections municipales de mars 2026 en fonction des disponibilités de celle-ci.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-19
## OBJET : Adhésion à la mission Archives du Centre départemental de gestion du Loiret

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **DE CONFIER** la gestion des archives à la mission archives du Centre départemental de gestion du Loiret. Cette prestation comprendra la prestation complète (classement des archives : tri, élimination, classement intellectuel et matériel) et rédaction des instruments de recherche.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif de 2026.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-20
## OBJET : Mise en place du portail « famille »

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **DE METTRE** en place un portail famille, destiné à faciliter l'accès et la gestion des services municipaux liés à l'enfance et à la jeunesse.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout contrat ou convention relatif à l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance technique de la solution informatique retenue.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-21

**OBJET : Annule et remplace la délibération n° 2024-39 relative à la location d'une parcelle communale pour l'installation d'un pylône de radiotéléphonie**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **EMET** un avis favorable au projet porté par CELLNEX France INFRASTRUCTURE pour l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie sur l'emplacement n° 1 de la parcelle n° 1435 pour une superficie occupée de 60 m2 ;
- **ACCEPTE** le contrat de bail à intervenir avec CELLNEX France INFRASTRUCTURE, pour une durée de 12 ans, moyennant une redevance de 2 500 € net par an, pour les deux opérateurs Bouygues Telecom et SFR. La redevance est indexée de 1,5 % chaque année.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2024-39 du 19 novembre 2024.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-22

**OBJET : Adoption de la délibération du conseil communautaire du 20 mai 2025, relative à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de l'AME par accord local à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** cette proposition de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise, telle que défini dans la délibération du conseil communautaire du 20 mai 2025, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-23

**OBJET : Vote du taux de la taxe locale pour la publicité extérieure 2026**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **FIXE** les tarifs de la taxe locale pour la publicité extérieure au titre de l'année 2026, comme suit :

| CATÉGORIES | DECISION DU CM |
|---|---|
| **Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)** | |
| superficie inférieure ou égale à 50 m² | 18,90 € |
| superficie supérieure à 50 m² | 37,80 € |
| **Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)** | |
| superficie inférieure ou égale à 50 m² | 55,00 € |
| superficie supérieure à 50 m² | 105,00 € |
| **Enseignes** | |
| Superficie inférieure ou égale à 12 m² | 18,90 € |
| superficie entre 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² | 37,70 € |
| superficie supérieure à 50 m² | 75,00 € |

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-24

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association « Les amis du patrimoine paucourtois » au titre de l'année 2025.**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association « les amis du patrimoine paucourtois » pour l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-25

**OBJET : Annulation de la délibération relative à l'intégration de la voirie du lotissement du Château Déchiré dans la voirie communale**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés [10 (dix) voix pour et 1 (une) abstention (Benjamin CLERET)] :**

- **ABROGE** la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2005 relative à l'intégration de la voirie du lotissement du Château Déchiré dans la voirie communale.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-26

**OBJET : Lotissement privé de Marchais Quenon - Autorisation de travaux pour le compte de tiers**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager les travaux pour le compte des co-propriétaires du lotissement de Marchais Quenon.

- **DÉCIDE** que la quotepart des co-propriétaires sera de 40%.
  **9 (neuf) voix pour 60 /40,**
  **1 (une) voix pour 50/50 (Guy MOREAU),**
  **1 (une) abstention (Simone LAPEYRADE).**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-27

## OBJET : Création de postes pour des emplois saisonniers aux pôles administratif et scolaire

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE DE CRÉER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de travaux d'entretien des locaux et diverses tâches techniques suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, de juin à septembre 2025.
- **ACCEPTE DE CRÉER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de travaux administratifs suite à l'accroissement d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, de juin à septembre 2025.
- **DIT** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 64 article 64131 du budget primitif de 2025.

Paucourt le 26 mai 2025

Certifié conforme

Gérard LORENTZ

Maire

Affichage et publication électronique le 26 mai 2025